

Service instructeur : SADR

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE
POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER****MARDI 26 NOVEMBRE 2019****Origine de la demande :** Sgen-CFDT

Question n° 1.3 : Au regard des offres d'emploi relayées sur son site : directeur·rice d'école à Hong Kong en recrutement local, chef d'établissement en détachement direct en Tunisie, l'AEFE entend-elle servir d'intermédiaire pour les recrutements dans les établissements hors réseau historique ? Dans quelle mesure cela ne peut-il pas fragiliser le réseau historique de l'Agence ?

Réponse :

Afin de répondre à la volonté du Président de la République et des pouvoirs publics de doubler les effectifs des élèves scolarisés dans le réseau des établissements français à l'étranger, l'agence a créé au 1^{er} janvier 2019 un nouveau service – le service de l'appui et du développement du réseau (SADR) – lui permettant d'accompagner le plus efficacement possible les nouveaux établissements vers l'homologation.

Compte tenu de l'expertise des services de l'agence, le SADR, après étude approfondie des projets, peut proposer un accompagnement dans de nombreux domaines concernant le fonctionnement d'une école : immobilier, sécurité et sûreté, pédagogie, gouvernance, ressources humaines, etc... L'Agence peut effectivement aider au recrutement de personnels de droit local afin de doter ces établissements de personnels les plus qualifiés possibles. Cette aide au recrutement est importante pour bien accompagner l'établissement vers l'homologation qui peut être demandée dès l'ouverture de l'école. Elle se matérialise notamment par la publication de postes, sachant que la responsabilité du recrutement dépend de l'établissement employeur.

Il est à noter que l'AEFE aide déjà depuis des années les établissements du réseau, EGD, conventionnés et partenaires, par un lien sur son site qui permet de se connecter directement aux espaces recrutements des établissements.

Le SADR veille, avec les postes et au moyen des plan écoles pays ou zone, à organiser et réguler le développement du réseau d'une manière concertée et harmonieuse. Il conseille la mise en place de chartes de bonnes relations entre les établissements, notamment en ce qui concerne le recrutement.